



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

COGRA 48

Société Anonyme au capital de 2 057 342,25 €

Siège social : Zone de Gardès

48000 MENDE

RCS MENDE B 324 894 666

www.cogra.fr

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 Juin 2014, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 alinéa 2 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices. Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous annexons également un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 854 522 Euros contre 16 978 242 Euros pour l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

■ Ventes de marchandises :	3 760 491 €	dont export :	514 500 €
■ Production de biens :	12 849 665 €	dont export :	2 577 645 €
■ Prestation de services :	244 366 €	dont export :	0 €

Toute la profession a été surprise par les conditions climatiques exceptionnelles de la saison dernière. L'hiver doux s'est achevé prématurément pour laisser place à un printemps particulièrement chaud. Ces circonstances ont provoqué le gonflement des stocks chez tous les producteurs en Europe et le cours des granulés s'est affaibli tout au long de l'intersaison.

Nous avons continué à déployer le réseau de nos distributeurs afin d'ajuster les voies de diffusion de nos produits à notre capacité de production accrue.

Le résultat de l'exercice 2013-2014 s'établit à 575 268 Euros contre

- 182 261 Euros pour l'exercice 2012-2013.

Ce résultat a été obtenu après

■ Dotation aux comptes d'amortissement des immobilisations de	1 114 287 €
■ Dotation aux comptes d'amortissement des charges à répartir de	0 €

(Ces chiffres étaient respectivement, au 30 Juin 2013, de 736 089 € et de 0 €)

Il inclut un résultat financier négatif de (149 780 €). Au 30 Juin 2013, ce même résultat financier était négatif de (79 888 €). Cette variation signe la mise en place des financements de l'usine de Sévérac le Château.

En écho à nos remarques de l'année précédente, le retour à rentabilité que nous constatons provient de l'arrêt de l'usine de Mende et de la performance de la nouvelle ligne de production.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 juin 2014, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation significative n'a été réalisée par COGRA 48 au cours de l'exercice.

PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2014-2015

Etant donné l'importance des stocks présents sur le marché, il semble acquis que la demande sera satisfaite sans créer de tensions. Naturellement, le degré de rigueur de l'hiver constituera l'élément-clé de l'évolution du marché.

Nous poursuivons le développement des ventes de proximité été des services associés, notamment en Aveyron où notre implantation est récente.

ANALYSE RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE ET A L'ENDETTEMENT

Nous vous invitons à consulter le bilan et l'annexe au 30 juin 2014 afin d'obtenir les informations relatives à l'endettement de notre société. Nous complétons cette information par la présentation des ratios suivants:

<i>Ratios</i>	<i>30/06/14</i>	<i>30/06/13</i>	<i>30/06/12</i>	<i>30/06/11</i>
<i>Autonomie financière</i>	47,72 %	51,85 %	74,12 %	37,99 %
<i>Endettement</i>	35,57 %	26,40 %	7,25 %	18,09 %
<i>Taux d'intérêt financier</i>	1,09 %	0,54 %	0,72 %	0,92 %
<i>Endettement/CA H.T.</i>	43,70 %	43,39 %	19,37 %	43,99 %
<i>Indépendance financière</i>	40,5 %	43,94 %	56,55 %	33,79 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 575.267,90 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice : 575.267,90 euros

Affectation :

- Absorption des pertes antérieures :182.260,65 euros
- A la réserve légale : 19.650,36 euros
- Le solde d'un montant de :373.356,89 euros en totalité au poste « Autres Réserves »

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

<i>Exercice</i>	<i>Dividendes</i>
2012-2013	0 €
2011-2012	0 €
2010-2011	24848 € (3,6 €/action)

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs visées par ce texte.

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 30/06/2014	Au 30/06/2014	Au 30/06/2014	Au 30/06/2014
Total des dettes fournisseurs	1 752 395 €			

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 30/06/2013	Au 30/06/2013	Au 30/06/2013	Au 30/06/2013
Total des dettes fournisseurs	2 053 441			

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital.

A cet égard, nous vous informons que les actionnaires ci-dessous détiennent chacun plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société au 30 juin 2013.

Nom	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de voix
LOZERE HABITATIONS	523 200	19,37 %	1 046 400
NEXTSTAGE	466 741	17,28 %	466 741

Aucune convention n'a été passée avec l'un des administrateurs nécessitant l'approbation prévue par la loi.

MANDATS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE :

Monsieur Guy BLANC, administrateur, est par ailleurs administrateur de

- La SA HLM LOZERE HABITATION – Mende ;
- Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère - Mende

Monsieur Jean-Claude ENGELVIN, administrateur, est par ailleurs administrateur de :

- La société Engelvin Bois – Mende ;
- La Société Engelvin Bois Moulés – Mende ;

Monsieur Bernard CHAPON, administrateur et président directeur général, est par ailleurs administrateur de :

- La Caisse locale du Crédit Agricole – Mende ;
- Conseil départemental Crédit Agricole – Lozère ;
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc

Monsieur Philippe BARDON, administrateur, est par ailleurs administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société S.A. H.L.M. LOZERE HABITATION.

Monsieur Laurent BRIEU, représentant permanent de SOFILARO administrateur, est par ailleurs :

- Président de SOFILARO SAS ;
- Représentant de SOFILARO, président de SOFILARO GESTION
- Représentant de SOFILARO, Censeur de SORIDEC ;
- Représentant de SOFILARO, Administrateur de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT ;
- Représentant de SOFILARO, Administrateur de MISTRAL INVESTISSEMENT ;

Monsieur Jean GALLIEN, administrateur, est par ailleurs :

- Président du Conseil d'administration de GALLIEN BOIS IMPREGNES
- Président de la FEDERATION NATIONALE D'IMPREGNATION DU BOIS (FNIB)

REMUNERATIONS ET AVANTAGES RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'a été versé aucune rémunération ni été accordé aucun avantage aux mandataires sociaux durant l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

OPERATIONS REALISEES SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Aucune opération sur les actions de la société ou transaction sur des instruments financiers n'ont été réalisées par une des personnes mentionnées ci-dessus.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs.

La société a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En application des dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 5 du code de commerce, nous vous présentons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société ainsi que les engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités.

En effet, notre société intègre lors de ses recrutements un objectif de mixité. Sur 7 personnes travaillant dans les bureaux, 5 sont des femmes. Concernant la lutte contre les discriminations, lors de nos recrutements nous donnons accès à nos emplois à des personnes de toutes catégories sociales-professionnelles et ethniques. La seule catégorie de personnes pour laquelle notre activité de production ne se prête pas à des recrutements est les personnes handicapées. Afin de compenser cet inconvénient, nous nous approvisionnons, autant qu'il est possible, auprès des ESAT (palettes notamment).

Par ailleurs, en matière environnementale, notre société s'inscrit dans une démarche hautement participative puisque notre cœur de métier consiste en la valorisation des produits connexes issus de la première transformation du bois. Cette opération a pour objet principal de transformer un matériau brut en un combustible élaboré qui ouvre la voie à un mode de chauffage économique et écologique. Le résultat s'apprécie en une combustion maîtrisée, propre et pilotée par microprocesseur.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE

L'autorisation issue de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2013 vient à échéance le 25 avril 2015 mais de façon à se donner une plus grande marge de manœuvre le Conseil d'Administration prévoit d'en demander le renouvellement pour une nouvelle période de dix-huit mois.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état de la participation des salariés au capital social de notre société au dernier jour de l'exercice.

Cette participation est de 0 %.

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 025 771,75	1 786 792,50	1 667 071	1 035 300	1 035 300
b) Nombre d'actions émises	2 701 029	2 382 390	2 222 761	1 380 400	6 902
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	16 854 522	16 978 252	13 047 020	10 352 858	9 055 444
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 893 257	563 794	1 236 261	1 017 812	947 151
c) Impôt sur les bénéfices	174 657	0	175 448	80 732	55 461
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 718 600	563 794	1 060 813	937 080	891 690
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	575 268	(182 261)	347 016	162 014	108 485
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	24 848	17 255	17 255
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1	0	0	1	129
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	0	16
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	3
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	44	40	39	36	36
b) Montant de la masse salariale	1 261 492	1 181 390	1 133 525	1 025 810	986 667
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	551 432	501 241	486 216	437 863	423 322

TABLEAU DES DELEGATIONS (AUGMENTATION DE CAPITAL - ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

	Source (Date de l'AG et n° de la résolution)	Durée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Montant nominal maximum des valeurs mobilières	Caractéristiques
Emissions avec droit Préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 24° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 25° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 16 MAI 2011 27° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		Incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.

Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	AGM du 16 MAI 2011 30° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission réserves au personnel salarié	AGM du 16 MAI 2011 28° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		
Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 16 MAI 2011 31° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AGM du 16 MAI 2011 32° et 34° Résolutions	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles. Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €.

Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société	AGM du 16 MAI 2011 33° Résolution	38 mois à compter de la date de l'AGM
--	--------------------------------------	---------------------------------------

L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.

Délégation pour consentir en une ou plusieurs au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles des options donnant droit par exercice à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat.

Le nombre total des options qui pourront ainsi être attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil.

Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action.

Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 16 MAI 2011 22° et 36° Résolutions	18 mois à compter de la date de l'AGM
---	--	---------------------------------------

Emissions avec droit Préférentiel de souscription	AGM du 25/10/2013 6° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 25/10/2013 7° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 25/10/2013 9° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que le montant nominal global de cette ou ces augmentation(s) de capital s'imputera sur le plafond global prévu au 1 ^{er} tiret de la 10 ^{ème} résolution de la présente assemblée (Augmentation de capital au profit des salariés).		Incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	AGM du 25/10/2013 12° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 € par l'émission d'actions ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	

Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 25/10/2013 13° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AGM du 25/10/2013 14° et 15° Résolutions	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles. Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €. L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.
Consentir des options de souscription ou d'achat	AGM du 25/10/2013	38 mois à compter de la			Délégation pour consentir en une ou plusieurs fois au profit des

d'actions de la société	15° Résolution	date de l'AGM	membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles ou de certains d'entre eux seulement, des options donnant droit par exercice à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat. Le nombre total des options qui pourront ainsi être attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil. Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action. Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.
Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 25/10/2013 17° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	

DELIBERATIONS DU CONSEIL FAISANT USAGE DE CES DELEGATIONS

Délibérations du Conseil d'Administration du 12 avril 2012	Décision d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : - Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 409.713, soit une augmentation de capital de 307.284,75 € et versement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.741.280,25 € - La libération de la souscription devra être effectuée en totalité lors de la souscription (nominal et prime d'émission) - Période de souscription : du 17 avril au 4 mai 2012, - Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 2 actions nouvelles pour 9 droits préférentiels de souscription.
Délibérations du Conseil d'Administration du 14 mai 2012	Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que : - Les demandes de souscription à titre irréductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 174.150 actions nouvelles, soit 42,51% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes, - Les demandes de souscription à titre réductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 19.729 actions nouvelles, soit 4,81% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes, - Les demandes de souscription à titre libre représentent 185.170 actions nouvelles, soit 45,20% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes, Le conseil a réparti librement la totalité des actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et à titre réductible. Le conseil d'administration a pris acte : - que le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites, tant à titre irréductible, réductible que libre, s'élève à 379.049 actions, soit 92,52% du montant total de l'augmentation de capital, - que le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.895.245 €. - que le capital social s'élève donc à 1.667.070,75 € contre 1.382.784 € précédemment.
Délibérations du Conseil d'Administration du 11 juin 2012	Adoption du principe d'une augmentation de capital avec émission de Bons de Souscriptions d'Actions attribués gratuitement à tous les actionnaires actuels aux fins de les remercier de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et qui n'entraînera pas de dilution pour ceux souscrivant à ces BSA, attirer de nouveaux investisseurs intéressés par le côté optionnel du BSA, permettre une levée de fonds à terme lors de l'exercice des BSA.

Délibération du Conseil d'Administration du 18 octobre 2012	Emission de bons de souscription d'actions remboursables : - Les BSAR seront émis et attribués gratuitement aux actionnaires de COGRA 48 à raison d'1 BSAR par action détenue, soit une émission de 2.217.476 bons après neutralisation des 5.285 actions auto-détenues, - Ils seront émis et attribués au plus tard le 25 décembre 2012,
Délibération du Conseil d'Administration du 4 avril 2013	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR : - A la date du 3 avril 2013, 524.510 BSAR ont été exercés qui ont donné lieu à la souscription de 104.902 actions, - Par conséquent, le capital social est augmenté de 78.676,50 € (soit 104.902 actions de 0,75 €) ce qui le porte à 1.745.747,15 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.327.663,
Délibération du Conseil d'Administration du 13 juin 2013	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSAR : - A la date du 31 mai 2013, 273.635 BSAR ont été exercés et ont induit la création de 54.727 actions nouvelles, - Par conséquent, le capital social se trouve augmenté de 41.045,25 € (soit 54.747 actions à 0,75 €) ce qui le porte à 1.786.792,25 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.382.390
Délibération du Conseil d'Administration du 9 septembre 2013	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSAR : - A la date du 6 septembre 2013, 303.430 BSAR ont été exercés et ont induit la création de 60.686 actions nouvelles, - Par conséquent, le capital social se trouve augmenté de 45.514,50 € (soit 60.686 actions à 0,75 €) ce qui le porte à 1.832.307 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.443.076,
Délibérations du Conseil d'Administration du 25 octobre 2013	Approbation du principe d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription sans offre au public : - Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 203.667, d'une valeur nominale de 0,75 € par action, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 152.750,25 € hors primes d'émission, l'émission sera réalisée dans le cadre d'un placement privé sans offre au public, le prix de la souscription des actions nouvelles émises dans le cadre du placement privé sera de 6 € par action prime d'émission incluse, - Le placement privé sera ouvert et se terminera le 28 octobre 2013,
Délibérations du Conseil d'Administration du 30 octobre 2013	Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que : - Le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites s'élève à 203.667, - Le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.222.002 €, - Le nombre total d'actions est à présent de 2.646.743 et le capital social s'élève par conséquent à 1.985.057,25 €,



COGRA 48 SA

Société Anonyme au capital de 2 057 342,25 Euros

Gardes – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI B 324 894 666

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2014

54, rue Théophile Roussel
48200 Saint-Chely d'Apcher
Tél : 04 66 31 34 34
Fax : 04 66 31 18 50
E-mail : accueil@gauzy-chassany.com

COGRA 48 SA

Société Anonyme au capital de 1 786 792,50 Euros

Gardes – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI B 324 894 666

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le trente juin deux mille treize sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A. COGRA 48, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 ° - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 ° - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimation comptable :

Votre société évalue ses stocks de matières premières, d'approvisionnement et de produits finis tels que décrit dans les notes de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

Principes comptables adoptés

Nos travaux ont consisté à nous assurer du bien fondé de certains traitements et de la présentation de la méthode appliquée et cela dans l'objectif d'une meilleure information comptable et financière. Ces appréciations ont porté sur le traitement du CICE et des frais d'augmentation de capital décrits dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 ° - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER

le 29 septembre 2014

Le Commissaire aux Comptes

membre de la Compagnie Régionale de Nîmes

GAUZY AUDIT ET CONSEIL

représenté par Emmanuel GAUZY



COGRA 48 SA

Société Anonyme au capital de 1 786 792,50 Euros

Gardes – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI B 324 894 666

ANNEXES

(Comptes annuels au 30 juin 2014)

54, rue Théophile Roussel
48200 Saint-Chely d'Apcher
Tél : 04 66 31 34 34
Fax : 04 66 31 18 50
E-mail : accueil@cabinet-gauzy.com

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2014

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

BBP Informatique 2014

Désignation de l'entreprise : COGRA 48		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise Zone de Gardès		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 3 2 4 8 9 4 6 6 6 0 0 0 2 7		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 31 03 2014	
		N-1 : 31 03 2013	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB 110 185 AC 53 683 56 501 78 538	
Frais de développement *		CX 363 CQ 363	
Concessions, brevets et droits similaires		AF 13 536 AG 13 301 235 1 274	
Fonds commercial (I)		AH AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL AM	
Terrains		AN 841 834 AO 214 742 627 091 267 609	
Constructions		AP 5 552 501 AQ 1 004 395 4 548 106 902 577	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR 10 224 672 AS 4 627 879 5 596 793 658 664	
Autres immobilisations corporelles		AT 853 251 AU 415 512 437 739 114 226	
Immobilisations en cours		AV 222 052 AW 222 052 3 019 832	
Avances et acomptes		AX AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS CT	
Autres participations		CU 16 244 CV 16 244 768	
Créances rattachées à des participations		BB BC	
Autres titres immobilisés		BD 23 146 BE 23 146 15 405	
Prêts		BF BG	
Autres immobilisations financières *		BH 327 329 BI 327 329 262 654	
TOTAL (II)		BJ 18 185 112 BK 6 329 513 11 855 599 5 321 911	
Matières premières, approvisionnements		BL 268 877 BM 268 877 350 756	
En cours de production de biens		BN BO	
En cours de production de services		BP BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR 5 383 434 BS 5 383 434 1 049 945	
Marchandises		BT 1 534 528 BU 1 534 528 1 507 131	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV BW 7 049	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX 747 732 BY 48 571 699 161 845 984	
Autres créances (3)		BZ 623 299 CA 623 299 598 715	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD 1 025 000 CE 1 025 000 3 000 000	
Disponibilités		CF 727 328 CG 727 328 2 480 906	
Charges constatées d'avance (3)*		CH 355 814 CI 355 814 137 409	
TOTAL (III)		CJ 10 666 011 CK 48 571 10 617 441 9 977 894	
Frais d'émission d'emprunt à gager (IV)		CW 34 476 34 476	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif *		CN 84	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 28 885 599 IA 6 378 084 22 507 516 15 299 889	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières netes : CP (3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire unique 53 A
du Code général des impôts1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>COGRA 48</u>		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 025 772)	DA	2 025 772	1 786 793
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	5 965 385	4 615 174
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 940	80 940
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (5)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ EJ)	DG	1 462 509	1 462 509
	Report à nouveau	DH	(182 261)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	575 268	(182 261)
	Subventions d'investissement	DJ	812 271	170 600
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	10 739 884
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	1 005 753	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 416 794	4 766 712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 570	72 193
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 661 401	1 449 811
	Dettes fiscales et sociales	DY	437 255	399 431
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	228 578	677 987
Autres dettes	EA	15 282		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	11 767 632	7 366 135
Ecarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	22 507 516	15 299 889
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 984 928	2 713 790	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		84	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **COGRA 48**Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 245 991	FB	514 500	FC	3 760 491	3 857 331	
	Production vendue { biens * services *	FD	10 272 020	FE	2 577 645	FF	12 849 665	13 035 265	
		FG	244 366	FH		FI	244 366	85 657	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 762 377	FK	3 092 145	FL	16 854 522	16 978 252	
	Production stockée *					FM	4 333 488	(2 349 315)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	21 903	47 983	
	Autres produits (1) (11)					FQ		19 004	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 209 913	14 695 925
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 621 762	2 656 205	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(27 397)	(598 752)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 286 007	5 827 519	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	81 879	(76 974)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 145 734	4 341 365	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	316 186	256 572	
	Salaires et traitements *					FY	1 261 492	1 181 390	
	Charges sociales (10)					FZ	551 432	501 241	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	-	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	1 114 287	736 089
							GB		
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	29 045	19 526
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	27 427	36 610	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 407 855	14 880 792
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	802 059	(184 867)	
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	124	138	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 834	6 366	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	30 178	4 171	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		447	
	Différences positives de change					GN	111	471	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	35 247	11 593	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	184 557	91 397	
	Différences négatives de change					GS	471	84	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	185 027	91 481	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(149 780)	(79 888)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	652 279	(264 755)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise COGRA 48

Néant ☐

				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	441	4: 731	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	97 429	78 089	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	97 870	82 820	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	224	326	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	224	326	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	97 646	82 495	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	174 657		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	21 343 030	14 790 338	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	20 767 762	14 972 598	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	575 268	(182 261)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		IG			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP	124 827	156 300	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		HQ	228 549	228 710	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IH			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IJ			
	(9)	Dont transferts de charges		IK			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		HX			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A1	21 903	38 871	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A2			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		A3			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			A4		
				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
QUOTE-PART SUBVENTIONS INVEST. INSCRITES AU C/ RESULTAT						80 329	
CESSIONS IMMOBILISATIONS						17 100	
REGULARISATION				224		441	

Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2014 dont le total est de 22 507 515,72 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 575 267,90 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2013 au 30/06/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2012 au 30/06/2013.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	de 10 à 15 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	de 03 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks n'ont pas eu à être dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires, en normes françaises.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- impact sur le résultat : 52 696 euros en diminution des frais de personnel;
- impact sur le bilan: 34 550 en créance sur l'état et 40 237 en diminution de la dette d'impôt société.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Pour les frais d'augmentation de capital, les coûts externes considérés comme des frais d'émission ont été imputés sur la prime d'émission afférente à l'augmentation, conformément aux dispositions du Code de commerce art. L 232-9, pour un montant de 38 993.39 euros.

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de - 149 780 euros est décomposé de la manière suivante:

- les produits financiers d'un montant de 35 247 euros proviennent d'escomptes obtenus (2 194 euros) de produits sur titres (4 958 euros) de gains de change (27 495 euros).
- les charges financières d'un montant de 185 027 euros sont constituées par:
 - des intérêts sur emprunt à hauteur de 176 276 euros
 - des charges financières diverses à hauteur de 8 280 euros
 - des pertes de change à hauteur de 471 euros

DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 97 646 euros est décomposé de la manière suivante:

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat 80 329 euros
- de produits de cessions d'actifs pour 17 100 euros
- des régularisations pour 217 euros

Le passif social lié aux droits acquis à indemnité de départ en retraite s'élève à 42 058 euros à la clôture de l'exercice.

Le nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel au titre du DIF s'élève à 3 447 heures n'ayant pas donné lieu à demande, à la clôture de l'exercice.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	110 548		
Autres immobilisations incorporelles	12 036		1 500
Terrains	463 910		377 923
Constructions sur sol propre	1 497 115		3 848 413
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	175 375		31 599
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 644 380		5 644 321
Autres installations, agencements, aménagements	60 864		12 043
Matériel de transport	306 784		378 166
Matériel de bureau, informatique, mobilier	106 480		28 057
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	3 019 832		222 052
Avances et acomptes			
TOTAL	10 274 739		10 542 574
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	768		15 475
Autres titres immobilisés	15 405		7 740
Prêts et autres immobilisations financières	262 654		64 675
TOTAL	278 828		87 891
TOTAL GENERAL	10 676 150		10 631 965

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			110 548	
Autres immobilisations incorporelles			13 536	
Terrains			841 834	
Constructions sur sol propre			5 345 527	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			206 974	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		64 029	10 224 672	
Autres installations, agencements, aménagements			72 907	
Matériel de transport		21 952	662 998	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		17 191	117 346	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 019 832		222 052	
Avances et acomptes				
TOTAL	3 019 832	103 172	17 694 309	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			16 244	
Autres titres immobilisés			23 146	
Prêts et autres immobilisations financières			327 329	
TOTAL			366 719	
TOTAL GENERAL	3 019 832	103 172	18 185 112	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	31 646	22 037		53 683
Autres immobilisations incorporelles	10 762	2 539		13 301
Terrains	196 301	18 441		214 742
Constructions sur sol propre	646 191	222 607		868 798
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	123 722	11 875		135 596
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 985 715	742 035	99 871	4 627 879
Installations générales, agencements divers	18 886	13 184		32 071
Matériel de transport	254 834	70 527	21 952	303 409
Matériel de bureau, informatique, mobilier	86 181	11 042	17 191	80 032
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	5 311 831	1 089 712	139 014	6 262 528
TOTAL GENERAL	5 354 239	1 114 287	139 014	6 329 513

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	22 037				
Autres immobilisations incorporelles	2 539				
Terrains	18 441				
Constructions sur sol propre	222 607				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	11 875				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	742 035				
Installations générales, agencements divers	13 184				
Matériel de transport	70 527				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 042				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 089 712				
TOTAL GENERAL	1 114 287				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices		34 476		34 476
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	19 526	29 045		48 571
TOTAL Dépréciations	19 526	29 045		48 571
TOTAL GENERAL	19 526	29 045		48 571
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		29 045		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	327 329		327 329
Clients douteux ou litigieux	51 644	51 644	
Autres créances clients	696 088	696 088	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	499 785	499 785	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	79 972	79 972	
- Divers	34 550	34 550	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	8 992	8 992	
Charges constatées d'avance	355 814	355 814	
TOTAL GENERAL	2 054 175	1 726 846	327 329
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	1 005 753	5 753	400 000	600 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	8 416 794	634 090	4 361 331	3 421 373
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 661 401	1 661 401		
Personnel et comptes rattachés	107 728	107 728		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 027	117 027		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	94 426	94 426		
- T.V.A	2 717	2 717		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	115 356	115 356		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	228 578	228 578		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes	15 282	15 282		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	11 765 062	2 982 358	4 761 331	4 021 373
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 800 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	161 127			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	110 185	20,00
TOTAL	110 185	20,00

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	14 025
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	34 550
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	48 575

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 705
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 584
Dettes fiscales et sociales	269 393
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	425 683

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	355 814	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	355 814	

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	34 476	10,00
Charges à étaler		
TOTAL	34 476	10,00

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 382 390	0,75
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	318 639	0,75
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 701 029	0,75

Commentaires :

Au cours de l'exercice comptable, l'augmentation de capital résulte de la souscription d'action dans le cadre des BSAR émis en 2012 qui ont été exercés pour 67 697 actions. Les BSAR émis en 2012 sont exerçables jusqu'au 27 octobre 2014. Les autres actions ont été créées dans le cadre d'augmentation de capital pour 203 667 actions et dans le cadre de la création d'actions gratuites pour 47 275 actions.

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 760 491
Ventes de produits finis	12 849 665
Prestations de services	244 366
TOTAL	16 854 522

Répartition par marché géographique	Montant
France	13 762 377
Etranger	3 092 145
TOTAL	16 854 522

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	617 802	205 934
Résultat exceptionnel (et participation)	97 646	32 549
Résultat comptable	591 277	197 092

Crédit-bail immobilier

	Terrains et constructions	Total
Valeur d'origine	2 700 000	2 700 000
TOTAL	2 700 000	2 700 000
Redevances payées :		
- Cumuls exercices antérieurs	1 486 615	1 486 615
- Exercice	228 710	228 710
TOTAL	1 715 325	1 715 325
Redevances restant à payer :		
- à un an au plus	228 710	228 710
- à plus d'un an et cinq au plus	914 840	914 840
- à plus de cinq ans	571 775	571 775
TOTAL	1 715 325	1 715 325
Montant pris en charge dans l'exercice	228 710	228 710

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Total
Valeur d'origine	508 500	508 500
TOTAL	508 500	508 500
Redevances payées :		
- Cumuls exercices antérieurs	311 948	311 948
- Exercice	131 976	131 976
TOTAL	443 924	443 924
Redevances restant à payer :		
- à un an au plus	98 250	98 250
- à plus d'un an et cinq au plus	5 045	5 045
- à plus de cinq ans		
TOTAL	103 295	103 295
Valeur résiduelle :		
- à moins d'un an		
- à un an au plus	2 820	2 820
- à plus d'un an et cinq au plus	2 265	2 265
- à plus de cinq ans		
TOTAL	5 085	5 085
Montant pris en charge dans l'exercice	124 827	124 827

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



GAUZY AUDIT ET CONSEIL

COGRA 48 SA

Société Anonyme au capital de 2 057 342,25 Euros

Gardes – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI B 324 894 666

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2014

54, rue Théophile Roussel
48200 Saint-Chely d'Apcher
Tél : 04 66 31 34 34
Fax : 04 66 31 18 50
E-mail : accueil@gauzy-chassany.com



COGRA 48 SA

Société Anonyme au capital de 1 786 792,50 Euros

Gardes – 48000 MENDE

R.C.S. MENDE TGI B 324 894 666

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER
le 29 septembre 2014

Le Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Nîmes
GAUZY AUDIT ET CONSEIL
représenté par Emmanuel GAUZY

54, rue Théophile Roussel
48200 Saint-Chely d'Apcher
Tél : 04 66 31 34 34
Fax : 04 66 31 18 50
E-mail : accueil@cabinet-gauzy.com